

## LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION DANS LES VILLES TRAVERSÉES PAR LES ROUTES MIGRATOIRES :

### RÉPONSES ET ATTITUDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'AFRIQUE

Centro de Convenciones Metropolitano in Quito, Ecuador

22 Janvier 2020

**Les politiques migratoires mises en œuvre par les États** ont privilégié une approche essentiellement sécuritaire qui a débouché sur ce qui est injustement appelé la crise migratoire, et correspond en réalité au durcissement des politiques relatives au mouvement des populations, à leur installation dans les pays étrangers et aussi à la défaillance de certaines politiques d'accueil. Ce durcissement politique s'observe partout, et notamment au niveau des pays membres de l'Union européenne, avec des répercussions importantes en Afrique et en Europe, dans les rapports entre l'État et les collectivités territoriales.

Avec l'adoption en décembre 2018 du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée, et régulière, les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la migration (États, collectivités territoriales et organisations de la Société civile) ont nourri l'espoir que de meilleures garanties seraient apportées à la protection des droits des migrants et à la liberté de circulation. Mais depuis, certains États européens ont réaffirmé leur volonté d'**externaliser la gestion des « flux » de migrants** et de **renforcer la sécurisation de leurs frontières extérieures**, tout en subordonnant leur aide financière aux États Africains à l'**acceptation des « hotspots »** sur leur territoire. Cette stratégie fait planer un doute sur la volonté de ces États à vouloir réellement préserver la liberté de circulation sur le continent Africain et les droits humains en général.

La Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration (CCTAM) adoptée en novembre 2018 lors du Sommet Africités de Marrakech est venue replacer la solidarité au centre de la thématique de la migration avec pour ambition de doter les autorités locales d'Afrique d'un instrument de promotion et de protection des droits des migrants au niveau local. En son point 11, la Charte précise que toute collectivité territoriale qui y adhère s'oppose fermement et sans équivoque à « **la construction sur son territoire de camps de rétention destinés à accueillir les populations migrantes d'Afrique expulsées d'autres régions du monde** ». Cependant, depuis l'adoption de la CCTAM, plusieurs villes africaines ayant fait le choix de la solidarité vis-à-vis des migrants et de la protection de leur droit, se sont retrouvées confrontées aux intérêts divergents de certains acteurs au sujet du traitement de la migration.

Beaucoup de collectivités territoriales d'Afrique qui ont adhéré à la CCTAM sont d'avis que, l'installation des « hotspots » dans les territoires situés sur les routes migratoires ne servira ni les collectivités territoriales, ni les États de la région du Maghreb et du Sahel visés par ces projets européens, et est loin d'être une solution à la crise des politiques migratoires. L'obsession sécuritaire tend à faire oublier les principes de solidarité et les valeurs d'accueil défendus par les villes et certains États, mais aussi les opportunités que peuvent apporter les migrations qu'elles soient économiques, environnementales ou forcées.

L'argument selon lequel la mise en place des « hotspots » vise à combattre les migrations "illégal" passe sous silence qu'il y a migration "illégal" parce qu'il y a de sérieuses entraves faites à la liberté de circulation et d'installation dans les différents pays d'accueil ou de transit. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest avec la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest

(CEDEAO), le respect de la règle communautaire acceptée dans le traité d'adhésion à la CEDEAO fait obligation aux autorités publiques nationales comme territoriales à ne pas mettre d'entraves à la libre circulation ni à la libre installation des ressortissants des États membres de la CEDEAO sur leurs territoires. Or les dispositions restrictives des mouvements de populations attachées à la mise en place des « hotspots » vont à l'encontre de la libre circulation et de la libre installation des ressortissants des pays membres de la CEDEAO.

Quelles attitudes doivent avoir les collectivités territoriales d'Afrique face aux entraves à la liberté de circulation entraînées par l'établissement des « hotspots » ? Comment soutenir les collectivités territoriales dans l'expression de leur solidarité entre-elles et avec les migrants ?

Cette session permettra un échange sur la question des « hotspots » dans les villes dites « de transit » situées sur les routes migratoires en Afrique et sera aussi l'occasion de questionner la solidarité des collectivités territoriales sur les questions spécifiques de l'accueil et la protection des migrants. Dans une optique comparative, l'expérience des villes latino-américaines pourra contribuer à une meilleure identification des défis et des opportunités à saisir pour l'élaboration des stratégies visant à rendre les villes plus résilientes aux flux migratoires.

L'analyse des effets pervers des politiques de retour sera aussi l'un des points discutés dans cette session, notamment celle proposée aux africains sous l'anglicisme « more for more » (plus les États africains acceptent les migrants refoulés, plus ils recevront des subventions européennes) pour obtenir l'adhésion des États africains. La situation des villes d'Afrique de l'Ouest comme Gao appelle à une stratégie commune des collectivités territoriales pour affirmer leur position face à cette gestion des flux migratoires.

À la lumière des expériences des villes latino-américaines, quelles solutions et quelles actions envisager pour un meilleur accueil des migrants dans les collectivités territoriales situées sur les routes migratoires ? Comment positiver l'apport de la migration dans la promotion du vivre ensemble ? Quels partenariats développer pour que la gestion des flux migratoires contribue à l'émergence d'un monde plus juste, y compris pour les populations migrantes ?

## Programme prévisionnel de la session

22 Janvier 2020

Heure	Contenu	Commentaire
13:45	Inscription	
14:00- 14:15	Introduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à l'action des villes lancée à Durban, Afrique du Sud</li> <li>• Déclaration du Sommet des Maires de Gazientep</li> <li>• Provisions de la Charte Africaines des Collectivités Territoriales sur la Migration et de ses attentes.</li> </ul>	Exposé du Directeur des Programmes, GCLU, <b>M. Mohamed BOUSSRAOUI</b>
14:15- 14:35	Traitement de la migration en Afrique de l'Ouest : l'expérience de la ville d'Agadez au Niger, et de la ville de Gao au Mali	Exposé du Maire d'Agadez, <b>M. FELTOU Rhissa</b> ; Exposé du Maire adjoint de Gao, <b>M. Ben Maouloud MOHAMED</b>
14:35- 14 :55	La question de l'accueil des migrants en Afrique du Nord : les expériences des villes marocaines, et de la ville de Tunis en Tunisie	Exposé de la présidente du conseil communal d'Arbaoua, <b>Mme Fatna EL-K'HIEL</b> Exposé du Maire adjoint de Tunis, <b>Mr. Mounir SRARFI</b>
14 :55- 15 :10	Réactions sur la situation des villes Africaines	Court échange avec la salle
15:10- 15:30	Expérience latino-américaine de la solidarité et l'accueil des migrants (Mexique et Guatemala)	Exposé du Maire de San Martin Texmelucan <b>Mme. Maria Norma Layon Aarun</b> Exposé du Maire Santa Maria Vistacion, <b>Profesor Mario Roberto Dionisio</b>
15 :30- 15 :40	Contribution et Perspective des jeunes du « forum des jeunes »	Mme. Darla Anguiano, Délégué des jeunes
15 :40- 15 :55	Réactions sur la situation des villes Latino-Américaines	Échange avec la salle
15:55- 16:20	Discussion générale & formulation des recommandations	Échange avec la salle
16 :20- 16 :30	Conclusions générales	Directeur des Programmes, GCLU, <b>M. Mohamed BOUSSRAOUI</b>

Facilitation & contact Person in UCLG Africa

**Lionel Nzamba- Nzamba,**  
[Lnzamba@uclga.org](mailto:Lnzamba@uclga.org)